

# LE TEMPS

---

**dettes** Mercredi 16 novembre 2011

## L'UE met un frein à la spéculation

Par Richard Werly Bruxelles

### **L'UE met un frein à la spéculation Les ventes de CDS «à nu» seront interdites dans l'UE à partir du 1er décembre**

Un nouveau pas a été franchi mardi par l'UE dans la lutte contre la spéculation sur les dettes souveraines. Acceptée par les gouvernements des Vingt-Sept le 18 octobre, l'interdiction des ventes de CDS «à nu» à partir du 1er décembre dans l'Union a été votée mardi à Strasbourg par le Parlement européen.

Les CDS ou Credit Default Swaps sont des assurances offertes aux détenteurs de titres obligataires – émis par les Etats ou les entreprises – pour se prémunir contre un éventuel «événement de crédit». Le fait d'acquérir des CDS sans avoir les titres correspondants en portefeuille est un moyen de spéculation, et accroît la pression sur les pays en difficulté et sur les banques ayant émis ces contrats d'assurance. La vente de «CDS à nu» – sans contrepartie – est en partie responsable de l'explosion du volume de ces contrats, dont on ne connaît ni le nombre, ni les détenteurs. Le Royaume-Uni (vu le poids de la City de Londres) et des pays vulnérables comme l'Italie ou l'Espagne (soucieux d'apaiser les marchés) étaient réticents sur cette interdiction.

#### **«Un signal fort»**

Défendu par l'eurodéputé vert Pascal Canfin, le texte adopté à Strasbourg prévoit aussi à partir de janvier 2012 l'encadrement des ventes de titres «à découvert» qui permettent aux opérateurs de spéculer sur des montants bien plus importants que celui de leurs actifs réels détenus au moment de la transaction. Lorsque des grandes quantités de titres sont en jeu, les superviseurs nationaux devront être informés et l'Autorité européenne de surveillance des marchés financiers (ESMA) pourra restreindre ces opérations en cas de chute brutale des cours. L'Allemagne avait, dès mai 2010, interdit unilatéralement les ventes à découvert à nu des obligations souveraines et s'était prononcée pour leur interdiction généralisée.

«Ce texte est un signal fort explique Pascal Canfin. Plus ces opérations seront transparentes, moins les spéculateurs en abuseront.» Symbole: le vote de Strasbourg est intervenu au même moment que la présentation du projet communautaire d'encadrement des agences de notation, déterminantes dans le déclenchement ou non d'un «événement de crédit».

**LE TEMPS** © 2011 Le Temps SA